

## Vaccination du cheval

Quelles sont les vaccinations les plus courantes ? Le vaccin contre le tétanos est recommandé chez tous les chevaux sans exception. Le vaccin contre la grippe (influenza) est recommandé chez la plupart des chevaux. Parfois, si un vieux poney/cheval au pré n'a aucun contact avec d'autres poneys ou chevaux, le vaccin de la grippe n'est pas indispensable. Le vaccin contre la rhinopneumonie (herpes-virus) peut se faire chez les chevaux à risques et est toujours recommandée chez les juments gestantes, à intervalles réguliers durant la gestation (à 5, 7 et 9 mois). Le vaccin contre la rage se pratique dans les régions où la rage sévit. Il y a un vaccin contre la teigne. Celui-ci peut s'effectuer de manière préventive ou pour aider à la guérison lorsque des lésions sont présentes. Ce vaccin s'effectue uniquement sur les chevaux à risques ou déjà atteints de la maladie. Il existe un vaccin contre la gourme, parfois recommandé dans les grandes écuries de chevaux à risque. Pourquoi vacciner mon cheval ? Il est important de vacciner les chevaux de façon à prévenir certaines maladies qui peuvent être graves, voire mortelles. La grippe est très contagieuse (entre chevaux) et les chevaux non vaccinés présentent une forte fièvre, de l'inappétence, de la dépression, un écoulement nasal et de la toux. Le cheval devra rester au repos durant une période prolongée, en général au moins 3 semaines. De plus, certains chevaux peuvent garder des séquelles tels qu'une cardiomyopathie, une invasion bactérienne secondaire ou une mauvaise performance qui persiste à long terme. Une infection respiratoire peut, dans certains cas, prédisposer le cheval à l'allergie (voir l'article sur l'allergie respiratoire). La vaccination est efficace pour protéger les chevaux contre cette maladie. Le tétanos est une maladie très grave, causée par une toxine de la bactérie *Clostridium tetani*. Les chevaux y sont très sensibles. La maladie se transmet via une plaie, qui peut parfois être si petite que le propriétaire ne la remarque pas. Une fois que la maladie est contractée, elle provoque notamment une paralysie musculaire spastique progressive, de l'hyperesthésie et des convulsions qui finiront par entraîner la mort. Il est possible de procurer des soins intensifs et coûteux, et dans certains rares cas le cheval s'en sortira. Cependant il est très vivement conseillé de vacciner le cheval, de façon à éviter ce cas de figure extrêmement grave. Que faire en cas de plaie ? Si votre cheval n'est pas vacciné contre le tétanos où qu'il y a un doute sur l'historique de la vaccination, en cas de plaie ou d'abcès de pied, il faudra appeler un vétérinaire pour que ce dernier administre un sérum antitétanique qui protégera le cheval contre le tétanos de manière immédiate, mais temporaire. Il est donc fortement recommandé de commencer également un programme de vaccination qui protégera le cheval à long terme. L'herpesvirus (EHV-1) entraîne des avortements chez les juments. Il est donc très vivement conseillé de vacciner les juments pleines. La vaccination aide à protéger contre l'avortement dû à l'herpesvirus, mais ne sera cependant malheureusement pas efficace dans 100% des cas. Le virus peut aussi entraîner des affections respiratoires chez les chevaux et poulains, et dans de rares cas, une paralysie. La rage est une maladie extrêmement grave et à déclaration obligatoire. Un cheval qui contracte cette maladie ne survivra pas. La vaccination protège de façon efficace et est donc vivement recommandée dans les régions où sévit la rage. Quand faut-il vacciner ?

**Grippe-tétanos :** Pour que le vaccin contre la grippe et le tétanos soit efficace, il faut vacciner les poulains (nés de mère immunisée) : - lorsqu'ils ont 6 mois, - puis faire un rappel à l'âge de 7 mois - et enfin à l'âge de 12 ou 13 mois (suivant les vaccins). - il faudra ensuite faire un rappel annuel. Attention : si le poulain est né de mère non vaccinée, il est recommandé de faire une vaccination supplémentaire à partir de 4 mois. Si vous venez d'acquérir un cheval, quel que soit son âge, et que vous n'êtes pas sûr de l'historique de vaccination chez ce cheval, il est très vivement conseillé de recommencer un programme de vaccination complet, avec 2 vaccins à 1 mois d'intervalle, un troisième vaccin après 6 mois et enfin un rappel annuel. Tous les chevaux de compétition et de course doivent avoir un programme de vaccination tout à fait en ordre.

**Rhinopneumonie/Herpes virus :** \*vacciner les juments pleines au 5-7-9ième mois de gestation. \*vacciner les chevaux à risque : - poulains à partir de 5-6 mois (en cas de risque important, vacciner à 3 mois) - puis 4 à 6 semaines après - et puis tous les 6 mois.

**Rage :** poulains issus de mère non vaccinée :  
premier vaccin à 2 mois, -rappel à l'âge de un an - puis rappel tous les ans poulains  
premier vaccin à 4-6 mois -rappel un an après le premier vaccin

Y a-t-il des effets secondaires à la vaccination ?

**Grippe/tétanos** Les réactions ou effets secondaires sur vaccins de grippe/tétanos sont heureusement très rares, avec une incidence de moins de 0.5% (càd. moins d'une réaction sur 200 vaccins). Il y a deux types de réactions possibles : - les réactions locales - les réactions systémiques. Les réactions les plus fréquentes sont un simple gonflement local avec légère raideur des muscles autour du site d'injection. Si le cheval a été vacciné dans le cou et fait une réaction locale, il peut être réticent à bouger son cou ou manger par terre pendant 2-3 jours. S'il a été vacciné dans le poitrail ou dans les fessiers, il peut apparaître un peu raide au pas ou au trot. Ces réactions locales sont un peu similaires aux réactions que nous pouvons ressentir après avoir reçu un rappel de tétanos chez le médecin. Elles sont en général dues à ce que l'on appelle « adjuvant » qui est un produit dans le vaccin qui augmente la réponse du corps au vaccin, de façon à obtenir une bonne immunité. Ces légères réactions disparaissent en général endéans les 2-3 jours. Donner un anti-inflammatoire peut aider à résoudre la situation plus rapidement. Très rarement (moins d'un cas sur 2000), il peut y avoir formation d'un abcès au site d'injection. Ceci demande alors une mise en place de drainage pendant une période prolongée. Heureusement ces cas sont très rares. Les réactions systémiques sont en général causées par le virus inactivé de la grippe dans le vaccin et peuvent entraîner une variété de symptômes, allant de la perte d'appétit transitoire jusqu'à la présence de dépression ou fièvre. Ceci est rare et survient plutôt chez les chevaux en mauvaise forme ou encore très stressés au moment de la vaccination. Enfin, comme avec tout vaccin, il y a un risque potentiel de choc anaphylactique à l'administration. Ceci est heureusement encore beaucoup plus rare.

**Autres vaccins** D'autres vaccins tels le vaccin contre la teigne ou celui contre la gourme entraînent des réactions locales un peu plus fréquemment et sont dès lors uniquement recommandés dans des cas précis.

